



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Date de transmission de la convocation 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Aline VAUDRON a été nommée secrétaire de séance.

CONVENTION ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR LA TRANCHE 2 DU LOTISSEMENT DE LA MAÇONNERIE (Délibération n° 33-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN présente au Conseil Municipal la convention de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public pour la tranche 2 du Lotissement de la Maçonnerie.

Il précise que la convention a pour objet de fixer les modalités d'exécution et de financement des travaux de raccordement au réseau ainsi que la fourniture et mise en œuvre d'ensemble d'éclairage public du lotissement « La Maçonnerie - Parcelle AE0196 – Entre les rues des Ruisseaux et de la Corniche » situé sur la commune d'Arcisses y compris la desserte des lots qui le composent.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 028-200084531-20240415-150424_DELIB33-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant à signer la convention avec Energie Eure-et-Loir

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture

le 18/04/2024 et de la publication le 18/04/2024

Fait à ARCISSES, le 18/04/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

